

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

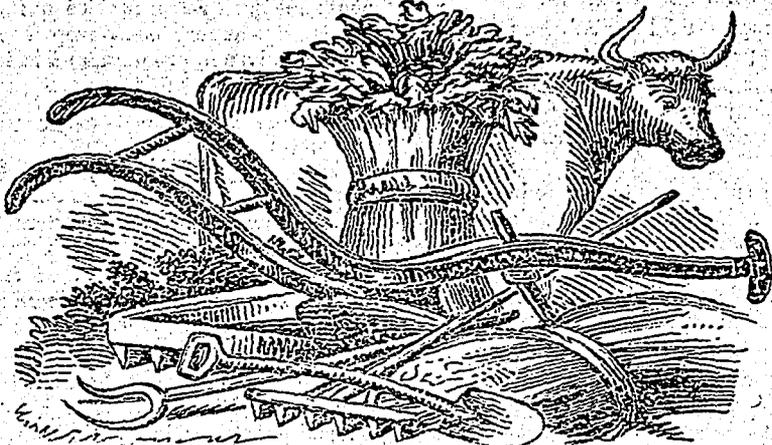
GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

ABONNEMENT :

\$1.00, payée invariablement d'avance.
L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er novembre, ou 1er février.
On ne s'abonne pas pour moins d'un an.
Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " " etc. 2 cts. " "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

Tout envoi d'argent fait à Ste. Anne, pour la " Gazette des Campagnes," doit être adressé au soussigné, SEUL autorisé à signer des reçus.

Firmin H. Proulx.

A NOS ABONNÉS

La Gazette des Campagnes reparait aujourd'hui, après une interruption de cinq mois. Une partie des embarras de finances qui avaient arrêté sa publication ont été levés, grâce à l'empressement de quelques centaines d'abonnés, et surtout à la générosité de la Chambre d'agriculture qui est venue à son aide. Ce corps si puissant, qui est comme le cœur de notre organisation agricole, a trop bien compris le pouvoir de la presse pour ne pas accueillir avec faveur l'occasion qui lui était offerte de procurer aux intérêts agricoles un organe de plus, spécialement occupé des besoins de la campagne. Elle sait que la presse est aujourd'hui le grand laboratoire des opinions, suivant un publiciste contemporain, et le levier tout-puissant des intérêts du pays. Les campagnes ont beau en être la vie et la force, ces vérités de simple bon sens admises par tout le monde, resteraient toujours ignorées et méconnues, si dans la mêlée incessante des intérêts et des passions politiques, l'agriculture ne se constituait pas des organes puissants, toujours présents sur la brèche, éclairant les questions à la lumière quotidienne des faits et des discussions, sachant se faire entendre de tous les rangs de l'armée agricole. Aveugle est celui qui ne voit pas cette situation critique et la nécessité d'y remédier.

La Chambre d'agriculture qui a si bien compris et soutenu notre œuvre dès le commencement, devra mettre au nombre des services les plus importants qu'elle a rendus à la cause agricole, celui d'avoir procuré aux populations de nos campagnes canadiennes un journal fait tout exprès pour elles, parlant leur langage, vivant de leur esprit, exclusivement dévoué

à leurs intérêts les plus chers, les défendant au besoin, et les éclairant sur les opérations journalières de leurs travaux.

Qu'il nous soit permis de lui en offrir ici l'expression de notre plus vive gratitude, au nom des classes laborieuses qui vivent de l'exploitation du sol.

Nous devons aussi de biens sincères remerciements à beaucoup d'abonnés qui, en apprenant la chute de la Gazette, se sont empressés de solder leurs comptes. Nous devons les remercier d'être venus spontanément nous offrir des paroles d'encouragement et de vive sympathie dans une circonstance si pénible pour nous. Leurs lettres forment une précieuse collection que nous tenons à conserver, parce qu'elle prouve que notre petite feuille n'a pas perdu son temps, en parlant à des hommes capables de comprendre et de sentir, à des cœurs généreux, sachant apprécier les sacrifices que nous impose le soutien d'une œuvre comme celle-là.

Aux abonnés qui sont restés sourds à nos appels, que dirons-nous ?—Un seul mot. Sera-ce un reproche ?—Non. Nous en aurions pourtant le droit. Nous leur dirons seulement que ce denier qu'ils retiennent si longtemps, nous l'avons péniblement gagné au prix de grands sacrifices, et qu'il nous est absolument nécessaire pour achever de payer les dettes et soutenir l'œuvre encore chancelante. Notre établissement souffre par le fait seul de ces délais sans fin.

Disons maintenant ce que sera la Gazette. Son programme est tout tracé. Nos abonnés le connaissent d'avance. Ils l'ont proclamé bon bien souvent. L'œuvre de la Gazette est chose jugée. Le nouveau comité de direction se gardera donc bien de ne rien innover. Ainsi chaque numéro contiendra : 1o. une causerie ou entretien familier sur l'agriculture ; 2o. une revue hebdomadaire des événements les plus remarquables ; 3o. des correspondances, ou à leur défaut des articles de circonstances et une chronique agricole ; 4o. une ou deux recettes pouvant servir aux habitants de la campagne ; 5o. enfin un feuilleton.

Le but de la Gazette, de même que son plan et son programme, reste le même : c'est le bien moral de la classe agri-

cole en même temps que son bien-être matériel. Pour atteindre sûrement ce double but, elle devra s'adresser à tous avec une égale confiance, sans craindre de froisser aucune opinion politique. Pour cela, elle a besoin de se tenir constamment en dehors des partis qui divisent notre société. Son intérêt propre comme l'intérêt de la cause qu'elle défend, lui en fait un devoir. Ce devoir, le comité le comprend.

La colonisation tient de trop près à l'agriculture pour que la *Gazette* n'ait pas à s'en occuper de temps en temps.

La *Gazette* se publie sous le patronage de l'École d'agriculture de Ste. Anne. Le public y verra une garantie de plus de bonne direction autant que des bons enseignements qu'elle peut donner.

La *Gazette des Campagnes* n'est pas une œuvre individuelle. C'est une œuvre collective à laquelle plusieurs hommes dévoués veulent bien prendre part gratuitement, dans l'unique but de rendre service. M. Firmin H. Proulx, le propriétaire-gérant, est seul responsable. C'est à lui seul que toutes les correspondances, lettres et réclamations devront être adressées.

Malgré la situation encore bien précaire de la *Gazette*, nous ôsons entreprendre de la publier toutes les semaines, au lieu de tous les quinze jours, comme ci-devant. C'est peut-être une témérité. Mais voici ce qui la justifie : L'abonnement sera d'une piastre au lieu de trois chelins et dix-huit sous. Il devra être payé d'avance. C'est une condition rigoureuse. Nous y tiendrons. Le propriétaire a de plus l'assurance de contrats d'impression ou de publication d'annonces. Si ces espérances se réalisent, comme il y a tout lieu de l'espérer, la *Gazette* fera son chemin.

Chaque numéro sera de huit pages, y compris deux pages d'annonces. Les abonnés auront donc tous les mois 32 pages au lieu de 24. La *Gazette* devra paraître tous les jours, afin de pouvoir arriver à destination le dimanche.

Mais la publication ne commencera régulièrement que le 1er mai prochain. Le présent numéro est envoyé comme spécimen à tous les anciens abonnés, avec instante prière de nous le renvoyer immédiatement avec ce mot refusé, dans le cas où ils ne voudraient plus recevoir la *Gazette des Campagnes*. Le 15 avril prochain, nous donnerons un numéro plus considérable que celui-ci par compensation, de manière que les deux numéros d'avril fournissent à peu près autant de matière que les quatre numéros réglementaires.

Il nous a paru prudent d'attendre le retour du numéro-spécimen pour connaître au moins approximativement le nombre des abonnés. Nous ne voulons pas exposer le propriétaire aux frais inutiles d'un tirage trop élevé. Nous ôsons compter sur l'indulgence des abonnés. Dans une entreprise commencée dans les circonstances où nous nous trouvons, la prudence conseille de ne pas aller trop vite.

L'abonnement date du 1er avril, ou du 1er juillet, ou du 1er novembre, ou du 1er février. Nous croyons que cela favorisera les abonnés. Dans tous les cas on ne pourra pas s'abonner pour moins d'un an.

Nous voudrions avoir, dans toutes les principales localités, des agents zélés et ponctuels, ayant à cœur le succès de notre œuvre, s'identifiant avec elle comme nous-même, si c'était possible. Nous en comptons déjà plusieurs qui nous ont rendu d'importants services. Mais il en faudrait encore pour accommoder les abonnés éloignés des centres de population. Nous accepterons donc avec reconnaissance les offres de services qui nous seront faites dans ce but. Chaque agence devrait avoir au moins dix abonnés. Aussitôt que notre liste sera complétée, nous donnerons le nom des agents. En attendant, nous pourrions dire que nous comptons sur les bons services des Messieurs

J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal; A. Kérouack, libraire à St. Hyacinthe; Garant & Trudel, libraires à Québec.

Le présent numéro ne contient ni *causerie agricole*, ni *feuilleton*. L'adresse qu'on vient de lire, et la revue des événements les plus remarquables qui se sont passés depuis cinq mois, occupent forcément trop d'espace pour qu'il ait été possible de suivre le programme à la lettre. On voudra bien nous excuser pour cette fois.

REVUE DE LA QUINZAINE

Nous sommes aujourd'hui forcé de faire mentir un peu le titre de *Revue de la Quinzaine*, car, en faveur de ceux qui tiennent à avoir au complet la série des numéros de la *Gazette des Campagnes*, dont la publication a été forcément interrompue, nous croyons devoir dire un mot des principaux événements qui ont eu lieu depuis cette interruption.

Parlons d'abord de ce qui s'est passé de plus important au Canada. Le Parlement fédéral, convoqué le 5 novembre 1867, a terminé la première partie de sa première session le 21 décembre, et Son Excellence le Gouverneur-Général a ajourné les Chambres au 12 mars 1868. Tout le monde s'est plu à reconnaître que la dignité et la bonne harmonie ont présidé aux débats des Chambres, et l'on se flatte que de si beaux commencements ne seront pas un fait isolé dans notre histoire parlementaire, qu'ils porteront leurs fruits, et exerceront une salutaire influence sur les sessions à venir. Entr' autres mesures qu'a sanctionnées Son Excellence, on peut signaler l'acte concernant la construction du chemin de fer intercolonial, celui qui impose des droits de douane avec le tarif des droits payables en vertu de cet acte, et celui enfin qui règle le service postal.

Le Parlement fédéral a repris ses travaux législatifs, il y a une quinzaine de jours. M. Rose a présenté aux Chambres un projet de loi relatif au cours de l'argent, et l'on attend avec impatience un projet d'organisation militaire que doit leur soumettre en peu le Ministre de la guerre. M. Flemming a été chargé de diriger une nouvelle exploration, embrassant en tout ou en partie les lignes déjà explorées pour la confection du chemin de fer intercolonial. On pense qu'il pourra présenter son rapport aux Chambres avant leur prorogation. Des tracés qui existent, le tracé Robinson est celui qu'on affectionne le plus généralement et qu'on espère voir adopté. Cependant une résolution demandant l'adoption du tracé central a été adoptée sur une division de 25 contre 11, par la Chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick.

La Nouvelle-Ecosse, entraînée par M. Howe, veut à tout prix briser le pacte fédéral en ce qui la concerne; elle travaille même actuellement à obtenir du Gouvernement Impérial l'annulation de ce pacte. M. Tupper, chef unioniste de la Nouvelle-Ecosse, a été chargé par le Gouvernement de passer en Angleterre avec la mission, non pas de combattre M. Howe et de soutenir la cause des unionistes de cette province, mais de tenir régulièrement le Cabinet canadien au courant des démarches de la légation néo-écossaise.

Six jours après la clôture de la première partie de cette session, s'ouvrirait à Québec le Parlement local, dont la première session s'est close le 24 février dernier. A ce que disent les grands journaux, tout s'est passé à merveille pendant cette session: dignité, bonne entente, courtoisie, cordialité, travaux utiles et sérieux, tels en ont été le caractère et les résultats

Cinquante-neuf mesures, la plupart d'intérêt public, ont été discutées et adoptées. Nous citerons l'acte pour amender le chap. 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'érection des paroisses, celui qui a trait aux chemins de colonisation, celui qui concerne certains droits sur les licences, celui qui amende la loi de chasse de cette province, celui enfin qui tend à encourager la colonisation.

Le parlement de la province d'Ontario, convoqué le même jour que celui de Québec, a été prorogé le 4 mars dernier.

Nous espérons que le Parlement fédéral ainsi que le Parlement local conserveront toujours la noble attitude qu'ils ont gardée à leur début. Que chacun des membres qui les composent se montre toujours animé d'un esprit vraiment patriotique, qu'il ne sacrifie jamais à l'ambition personnelle, aux vues étroites et intéressées; qu'il se souvienne toujours que les gouvernements, quelle que soit la forme qu'ils revêtent, sont les auxiliaires de Dieu pour favoriser l'extension du bien et l'extirpation du mal ici-bas, et alors nous entrerons dans cette ère de véritable progrès que Dieu a promis à ceux qui ne veulent accomplir que sa sainte volonté. Les temps présents, vu les événements qui se passent sous nos yeux, et les terribles catastrophes qui s'annoncent, sont pleins d'enseignements précieux pour nous, qui ne faisons que commencer, pour ainsi dire, de vivre de la vie des peuples. Presque partout aujourd'hui la révolution, avec son hideux cortège de misères et d'horreurs, se dresse devant les gouvernements épouvantés et impuissants à la comprimer. A quoi cela tient-il? A ce qu'on n'a tenu aucun compte de Dieu et de sa sainte Eglise dans les affaires de ce monde. On a cru qu'il suffisait de combler ses coffres, d'augmenter le confort, de varier les amusements et les jouissances, de favoriser en un mot le progrès et le bien-être matériel, et, sur le bord de l'abîme aujourd'hui, menacé de tomber dans la barbarie savante, on est sur le point de s'avouer avec effroi qu'on s'est grossièrement trompé. Cependant, Dieu l'a déclaré par son prophète: C'est en vain que travaillent ceux qui veulent jeter les fondements d'un édifice, si le Seigneur ne travaille lui-même avec eux; c'est en vain qu'on s'efforce de protéger un état, s'il ne le prend lui-même sous sa sainte garde.

Que, d'un autre côté, nos bons et respectables cultivateurs n'oublient pas que c'est un grave devoir de conscience d'obéir à l'ordre légitimement établi, de le défendre, et que Dieu, par la bouche du grand Apôtre, nous ordonne de respecter nos chefs dans l'ordre temporel, quand même ils seraient difficiles à servir. Une longue et heureuse vieillesse a été promise à l'homme qui honore son père et sa mère, c'est-à-dire l'autorité domestique; de même une longue et heureuse existence est promise au peuple qui honore et respecte le représentant de l'autorité spirituelle et temporelle.

Nous croyons nécessaire de rappeler ces grands principes sur lesquels repose tout ordre social en ces temps malheureux où s'élèvent parmi nous, sur cette terre du Canada, fécondée par le sang des martyrs, des hommes d'une impiété et d'une effronterie presque sans égale; ils prêchent la révolte, le mépris de Dieu et des princes de son Eglise. Ces hommes se disent encore catholiques cependant. C'est donc contre eux que Jésus-Christ nous met en garde, par ces paroles: Si l'on vient vous dire: le Christ est ici, il est avec nous, n'écoutez pas ceux qui tiennent ce langage; ce sont des menteurs et des prophètes. Il n'y a qu'une foi, qu'un troupeau, qu'un pasteur.

Si l'Esprit du mal a trouvé des échos parmi nous, l'Esprit de grâce et de vérité n'a cessé, en revanche, d'opérer avec un indicible et suave amour: il a manifesté sa toute puissance en transformant de tout jeunes hommes, des adolescents mêmes,

en héros dignes des premiers âges de la foi, dignes de ces vaillants soldats du Christ, qu'on appelle les Martyrs. Oui, de quel beau et magnifique spectacle ne venons-nous pas d'être les témoins! Au moment même où des bouches impies et sacrilèges hurlaient au sein de notre société: *haine à la religion et à ses ministres, affranchissement de tous devoirs, liberté sans limites*, environ cent treute-cinq zouaves canadiens écrivaient sur leur drapeau: AMOUR DE DIEU ET SACRIFICE, s'acheminaient vers la Ville Eternelle, à leurs frais et dépens pour plusieurs, et allaient offrir le plus pur de leur sang pour la défense du Père commun des fidèles. Dieu les a contemplés et bénis, ces jeunes héros dont les noms seront immortels parmi nous: leur sacrifice est une éclatante réparation des impiétés que vomissent des frères égarés et qui provoquent la colère du Ciel; il est la gloire de la patrie, le prix de notre force et de notre prospérité comme peuple. L'épée des zouaves canadiens à Rome protège mieux le Canada qu'une armée permanente de cent mille hommes. En effet, Dieu pourrait-il refuser de nous accorder une protection toute spéciale, quand l'élite de notre jeunesse se voue aux plus dures privations, à la mort même, pour défendre ses intérêts? Non, car Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité. Soyons donc fiers de nos zouaves: leur héroïque dévouement nous dit à tous: *Sursum corda*, portez en haut vos cœurs; ne leur laissez pas prendre racine ici-bas.

Cette poignée de braves, ne formant qu'un dans l'esprit de foi et de charité, a fait l'admiration de nos voisins. Nous n'en sommes pas surpris: on se sent attendri jusqu'aux larmes, rien que d'y penser; quel ravissant spectacle que de les contempler marchant dévorés de la soif du martyr! Arrivés à New-York, ils ont eu la bonne fortune de serrer la main d'un prélat canadien, Mgr. Pinsonnault, qui était parti d'Albany, lieu de sa résidence, pour les rencontrer. Mgr. a dit la messe pour eux, dans l'église du Collège de St. François-Xavier, et, après la messe, il leur adressa la parole en français. Le lendemain, 23 février, ils assistaient à la messe, dite à l'église de St. Pierre, par le Révd M. Quinn. Sa Grâce, Mgr. McClosky, archevêque de New-York, leur adressa la parole en anglais: il exalta leur courage, leur dévouement, proclama bienheureux le Canada d'avoir de tels enfants, puis il termina en appelant sur leurs têtes les bénédictions du ciel. Ce jour-là même, à une heure de l'après-midi, le vapeur français, *St.-Laurent*, qui portait ces glorieux défenseurs de la papauté, levait majestueusement ses ancres, et les zouaves répondaient aux acclamations de la foule, réunie sur le quai, en agitant leurs mouchoirs et en chantant l'*Ave Maria Stella*.

Le 5 du mois dernier, ils arrivaient à Paris. Voici l'article que leur a consacré l'éminent écrivain catholique, M. Louis Veuillot, dans *L'Univers* du 7 mars.

« Cent quarante-six jeunes gens du Canada, enrôlés volontaires dans l'armée pontificale, sont arrivés hier soir à Paris, et ont repris hier la voie de Marseille, d'où ils s'embarqueront aussitôt pour Rome. De la gare de l'Ouest à l'hôtel Fénélon, près de l'Eglise Saint-Sulpice, ils ont traversé la ville, drapeau en tête. Ils portent un uniforme et sont déjà organisés militairement. Ce sont tous enfants de famille, de noble mine et de très-belle prescience. Ils servent à leurs frais, leur voyage ni leur service ne coûteront rien au trésor pontifical; le comité catholique canadien a pourvu à tout.

« Ils se sont donné des chefs pour le voyage. Celui qui les commande, M. Taillefer, membre distingué du barreau de Montréal, est un homme remarquable par sa vigueur et sa gravité. Leur tenue est d'ailleurs parfaite. Il suffit de les voir pour reconnaître des gens de bien qui font une œuvre de bien. Le grand sentiment qui les anime se lit sur leurs visages.

“ Le vénérable évêque de Montréal, après les avoir bénis, leur a donné deux aumôniers, dont l'un est chanoine de la métropole. Leur voyage a été jusqu'ici constamment heureux. Sur mer, le temps a été si beau qu'ils ont pu avoir la messe tous les jours. Ils se louent de la bienveillance et de la sympathie qu'ils ont rencontrées partout. En Canada, leur passage à travers chaque village était véritablement un triomphe. On leur présentait des adresses toutes vibrantes des plus mâles accents de la tendresse, de l'honneur et de la foi. Nous donnons plus loin une de ces pièces éloquentes. On y verra que ces généreux enfants sont vraiment le cœur de la noble nation qui les envoie.

“ Ils ont entendu hier matin la messe à Saint-Sulpice. C'était bien dans cette église que leurs genoux devaient toucher la terre, et leurs fronts s'incliner sous la bénédiction du Dieu de leurs ancêtres. Dans la vieille patrie française, Saint-Sulpice est le lieu natal du Canada. De là furent envoyés les fondateurs, de là sont partis les apôtres.

“ Le vénérable M. Hamon leur a dit la messe, et, après leur avoir donné la bénédiction, les a exhortés avec la même ardeur et le même esprit de foi qui durent animer la parole de M. Olier, lorsqu'il envoyait ses frères dans les régions sauvages du Canada.

“ Voici, autant que notre mémoire nous la peut rappeler, la brève et chaleureuse allocution de M. le curé de Saint-Sulpice :

“ Le mélange de Français et d'Irlandais a formé au Canada, il y a deux cents ans, une nation vigoureuse, solidement assise dans la foi et toute remplie du plus généreux dévouement.

“ Nous en avons devant nous un bel exemple. Qui sont ces jeunes gens ? Ils ont quitté leur patrie, leurs familles, leurs biens. Pourquoi ? Pour aller défendre l'Eglise et son Chef auguste. Déjà de nobles Canadiens sont tombés à Monte-Libretti et à Mentana. Leur sang a germé. Voici de nouveaux martyrs. “ Ils ont dit comme Judas Machabée : *Dieu me garde de songer à la vie, lorsque mes frères se sacrifient*. . . . Qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus de martyrs et que nos jours ne voient plus de miracles. Ne sont-ils pas prêts pour le dernier et suprême témoignage, ceux qui se dévouent ainsi ? N'est-ce pas un miracle que cet élan qui répond d'un autre hémisphère à l'élan de la France ?

“ Oui, vous êtes des martyrs, et la France vous salue. La France, dont vous êtes les fils par le cœur et par cet amour de l'Eglise qui vous entraîne à Rome pour la défense du Christ immortel. Allez donc, nobles enfants, allez glorifier le nom chrétien et illustrer deux patries. Quo Dieu qui a déjà béni votre voyage, vous protège encore. Que tous les chemins vous soient ouverts ; que les vents et les flots vous soient favorables ; que partout et à Rome vous fassiez l'édification des peuples, et que vous soyez dignes de vos frères qui ont déjà combattu.”

“ Une profonde émotion a accueilli ces paroles. Après les avoir entendues, le public s'est porté aux portes de l'église, et sur deux rangs, le front découvert, il a regardé passer ces beaux et graves jeunes gens avec l'affectueux respect qu'inspire l'amour de la justice poussé jusqu'à l'abandon de la vie.

“ Une autre brigade de 150 volontaires canadiens arrivera dans un mois. C'est un spectacle auquel Paris ne devait pas s'attendre, de voir passer une troupe de croisés. Cependant les voici.”

Les zouaves canadiens quittèrent Paris aux cris de Vive Pie IX ! Vive la France ! M. le curé de Saint-Sulpice avait voulu les bénir une dernière fois. Silencieux et ravi, il pleurait, dit l'*Univers*. A Lyon, ils ont été reçus par une société d'élite, parmi laquelle on remarquait Mgr. de Charbonnel, MM. Sauzet, de Laprade, etc. Le Cardinal Archevêque s'est mis à sa fenêtre pour les voir passer et il les a bénis. A la gare, une députation de dames les attendait, et a offert un superbe bouquet au commandant, qui a répondu par de chaleureuses paroles. Le 10 mars nos zouaves arrivaient enfin à Rome ; il n'y avait que vingt-un jours qu'ils avaient laissé le Canada.

Si maintenant nous portons nos regards vers les Etats-Unis, cette terre classique de l'indépendance, comme on se plaît à la représenter, nous trouvons que tout n'est pas couleur de rose au moment actuel. La mise en accusation du président Johnson vient de provoquer des luttes fort vives entre les démocrates et les radicaux. Il est nécessaire de rappeler brièvement les causes qui ont amené le grave conflit qui vient d'éclater. Elles peuvent

se résumer ainsi : le président veut que les Etats du Sud rentrent au plus tôt dans l'Union avec tous leurs anciens droits, tandis que les radicaux demandent pour ces Etats le régime militaire, qui les placera sous la domination du Nord. Tel est le véritable motif de la lutte entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Quant à l'occasion, elle a été fournie par le renvoi de M. Stanton, ministre de la guerre, qui était en hostilité ouverte avec le président. Le Sénat a déclaré cette destitution illégale et M. Stanton a été réintégré dans ses fonctions ; mais M. Johnson l'a destitué de nouveau, et s'est adressé à la cour suprême pour obtenir un mandat qui l'autorise à éloigner M. Stanton par la force. C'est alors que la Chambre des représentants a décidé la mise en accusation du président.

Un comité, dit d'*impeachment*, chargé de cette besogne, a dans son rapport formulé contre le président dix chefs d'accusation, dont neuf seraient les *délits graves* et un seul serait considéré comme *crime*. Malheureusement, plusieurs de ces accusations se détruisent les unes les autres. La Chambre a néanmoins adopté cet acte d'accusation article par article, et le Sénat, sous la présidence du juge en chef, s'est constitué en haute cour pour faire le procès à M. Johnson. La cour lui a accordé un certain laps de temps pour comparaître et répondre aux accusations portées contre lui. Le procès a dû commencer le 30 mars dernier. On regarde presque comme certain que ce procès va se dérouler d'une manière fatale pour M. Johnson. On pense qu'il sera déposé et que M. Ben. Wade, l'un de ses accusateurs et de ses juges en même temps, lui succédera. Toujours est-il qu'il s'apprête à le remplacer.

Assurément ce sont là des faits graves et bien tristes, mais malheureusement trop communs depuis un peu plus d'un demi-siècle. Les peuples s'accoutument à en user fort cavalièrement à l'égard du Chef de l'Etat et à ne plus regarder sa personne comme inviolable. Ils jugent, déposent et assassinent les souverains ; et les choses en sont rendues à ce point que toute société semble comme assise sur un volcan, et que ceux qui s'endorment le soir dans les bras de la paix peuvent se réveiller le lendemain aux lueurs de la révolution. Triste, mais inévitable conséquence du principe que toute autorité réside dans le peuple. Dans les bouleversements sociaux qui d'ordinaire suivent le crime commis contre le chef de l'Etat, quelques milliers de canailles y trouvent leur compte, mais les honnêtes gens, le vrai peuple en paie les frais avec des larmes et du sang.

CORRESPONDANCE

De bonnes correspondances donnent toujours de la valeur à un journal. En agriculture surtout où tant d'essais se font tous les jours sur différents points du pays, c'est une bonne fortune pour un journal agricole de pouvoir recueillir les succès obtenus. Nous invitons donc nos abonnés à nous faire part de leurs observations résultant d'expériences dont ils auront été témoins, à l'occasion de nouveaux faits qui peuvent avoir de l'intérêt pour le public. Ils seront toujours les bienvenus. Seulement, comme l'espace à notre disposition est forcément assez limité, ils devront s'attendre à subir quelquefois des retards de publication, lorsque plusieurs se présenteront à la fois.

Au début de cette nouvelle campagne dans laquelle notre *Gazette* entre aujourd'hui, nous sommes bien aise d'inaugurer une série de correspondances pleines d'intérêt pour l'agriculture, par une lettre d'un ancien élève de notre école d'agriculture, au sujet du blé d'automne qu'il a cultivé sur une assez grande échelle l'été dernier, sur les bords du lac Temiscouata où il réside. M. Edmond Têtu, ci-devant de St. Thomas, est un agriculteur pratique qui se distingue déjà dans sa localité par des

succès obtenus. Notre école est fière de le compter au nombre de ses meilleurs élèves. Malgré le peu de temps qu'il y a passé il nous a laissé les meilleurs souvenirs. Sa récolte a été très-bonne comme on va le voir par sa lettre. C'est un succès important à constater pour les cultivateurs du bas du fleuve. Malgré les expériences heureuses de feu M. Eugène Casgrain, Seigneur de l'Islet, expériences dont il a plusieurs fois rendu compte au public dans notre *Gazette*, cette culture n'a pas encore pris assez d'extension. L'exemple de M. Tétu aura des imitateurs.

Voici sa lettre :

Lac Témiscouata, 10 mars 1868.

Monsieur,

Vous me demandez quelques mots sur ma récolte de blé d'automne et celle de mon voisinage. Je puis vous dire qu'en général elle a été bonne. J'ai procuré quelques minots de ce blé à plusieurs habitants qui en ont semé l'automne dernier et qui a très-bien levé. Si la récolte est bonne l'été prochain, comme j'ai tout lieu de l'espérer, cette culture deviendra bientôt générale ici. On verra la plupart des habitants avoir du blé et de la farine à vendre, au lieu d'en acheter comme ils le font depuis si longtemps.

Il y a beaucoup d'avantages surtout pour les nouveaux colons à semer le blé là. Après les semences du printemps, ils peuvent faire de la terre neuve et préparer une bonne semence d'automne.

On doit semer le blé d'automne dans le courant du mois d'août. Etant ainsi semé de bonne heure il a le temps de faire des racines assez fortes pour résister au froid, surtout dans les terrains qui lèvent beaucoup à la gelée comme chez moi. Il n'y a pas à redouter les terrains bas pourvu qu'on égoutte bien.

Ma récolte de blé d'automne n'a pas été aussi forte que je m'y attendais d'après les apparences. Je n'ai eu que 135 minots de 10 minots semés, ce qui fait treize et demi pour un. Je puis le vendre trois piastres le minot pour semence. C'est encore assez pour payer mes frais et mes troubles, quoique j'aie été obligé d'emprunter de l'argent à 8 p. cent pour en acheter dans le Haut-Canada, et pour faire de l'abattis et préparer ma terre.

De ce blé j'ai fait faire de la farine à la Rivière-du-Loup. En la comparant avec la farine la plus belle des marchands du lieu, la mienne a été trouvée préférable.

J'ai chaulé une partie de mon blé semé l'automne dernier pour voir la différence avec celui qui ne l'a pas été. Nous en jugerons à la prochaine récolte.

J'espère me procurer de l'orge d'automne qui est mûre à la St. Pierre dans le Haut-Canada. Elle mûrira un peu plus tard ici, mais ce sera encore bien avant l'orge ordinaire semée le printemps. Ce grain sera d'une grande valeur surtout pour les pauvres habitants qui manquent de farine avant la récolte d'automne, et aussi pour les engrais d'été.

J'espère que les succès de nouveaux colons situés comme nous, encourageront beaucoup de jeunes gens qui végètent dans les vieilles paroisses à venir s'établir ici. Ils y trouveront des trésors cachés dans ces terres en bois de bout d'une immense étendue, à l'ouest du chemin du Portage et du lac Témiscouata. J'espère que la *Gazette des Campagnes* qui va ressusciter leur donnera un mot d'encouragement.

Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, en m'envoyant un minot de votre graine de lin que l'on m'a dit être excellente, avec un minot de blé du printemps de la ferme-modèle, et quelques patates Goderich.

Votre très-dévoué serviteur,

EDMOND TËTU.

Ce mot d'encouragement, notre jeune ami l'aura dans le prochain numéro. Nous le donnerons d'autant plus volontiers que

nous connaissons bien les braves colons du chemin du lac Témiscouata. Le défaut d'espace ne nous permet pas de le faire aujourd'hui.

Soins à donner aux petits moutons

Le cultivateur doit se réjouir de voir grandir son troupeau de moutons. Tout est précieux dans cet animal : sa toison qui fournit à l'agriculteur ses habits, sa chair qui le régale, son fumier qui est le plus riche des fumiers. De plus, il faut peu de chose pour le nourrir. C'est donc une source de revenus considérables, pourvu toutefois que le mouton soit de bonne race et bien entretenu.

La brebis est-elle sur le point d'agneler ? alors mettez-la à l'abri des courants d'air froid, et donnez-lui une bonne litière. Aussitôt que le petit est né, faites-le lécher par sa mère. Si elle refuse, s'empoudez l'agneau de sel. Si elle refuse encore, prenez l'agneau sous vos soins. En l'essayant avec un linge doux ou une petite poignée de foin fin, vous aurez rempli le devoir de la mère. Ensuite si elle ne veut pas donner son lait à son petit, vous la forcerez, en la tenant, de satisfaire son nourrisson.

Quelquefois la mère meurt, ou n'a pas de lait. Alors faites adopter le petit par une brebis qui a perdu le sien, ou donnez-lui du lait de vache ; mais du lait tiède.

Si votre brebis a deux petits et qu'elle ne soit pas capable de les nourrir tous deux, ou qu'elle refuse de les nourrir, ne lui en laissez qu'un ; et pour conserver l'autre, usez des mêmes moyens cités plus haut.

Pendant un ou deux jours donnez aux brebis nouvellement agnelées de l'eau tiède que vous aurez blanchie avec un peu de farine. Il leur faut ensuite une bonne nourriture pour entretenir la quantité de lait nécessaire, et assurer la réussite des agneaux.

Plus tard, lorsque l'agneau sera vigoureux et que le temps le permettra, vous pourrez conduire au pâturage la mère et le nourrisson.

Sucre d'érable

Le temps du sucre est commencé. Le printemps s'est annoncé de bonne heure. Peut-être que le produit des érables ne sera pas abondant. Mais si la quantité fait défaut, essayez de vous procurer du sucre de bonne qualité. C'est facile. L'eau doit couler dans des cassots bien nets. Avant de la mettre dans les tonneaux faites-la passer par un linge bien propre. Vous la débarrasserez ainsi de toute espèce de débris organiques qui par leur séjour dans l'eau, quelque court qu'il soit, finissent par la corrompre plus ou moins, et donnent au sucre un goût désagréable.

Vous devriez construire une maçonnerie en pierre telle, que le feu ne viendrait pas chauffer le haut de vos chaudrons. En faisant bouillir votre eau à la manière ordinaire, il se forme à la partie supérieure de votre liquide, en contact avec le fer, une certaine quantité de sucre brûlé qui communique une mauvaise couleur à la masse entière. De plus il tombe nécessairement de la cendre dans votre sucre et lui donne ce goût piquant qui le caractérise et qui déplaît.

La peine que vous vous donnerez pour suivre ces conseils sera amplement récompensée. Vous épargnerez beaucoup de bois, votre sucre gagnera considérablement en valeur ; vous en trouverez certainement un meilleur prix, et vous serez par là-même encouragés à mieux faire à l'avenir.

Soins à donner aux veaux

“Ce qu'animal prend en jeunesse,
Il le continue en vieillesse.”

Voici le temps de s'occuper des veaux et des petits moutons ; si vous désirez posséder de beaux troupeaux, ayez toujours présent à la mémoire cet ancien proverbe :

Ce qu'animal prend en jeunesse,
Il le continue en vieillesse.

Aussitôt après la naissance des veaux, choisissez les sujets les mieux conformés et qui promettent le plus ; séparez-les sur le champ de leur mère. Quelques éleveurs, pour avoir de beaux veaux, les laissent téter très-longtemps, mais généralement ces enfants gâtés, quand ils sont privés subitement de leur nourriture succulente, perdent en peu de temps leur embonpoint, et deviennent inférieurs à ceux qui boivent au baquet, immédiatement après leur naissance. Ces derniers coûtent bien moins ; leur nourriture, modifiée peu à peu, leur est plus profitable ; on les sèvre sans accident, et leur croissance ne subit pas de retard. De plus, un veau qui tète, incommodé beaucoup sa mère ; et les vaches voisines peuvent l'écraser.

Il est certaines circonstances où il convient de laisser téter les veaux. Par exemple, si la vache est mère pour la première fois ; comme les vaisseaux lactifères ne sont pas encore bien développés, la suction, favorisant l'extension de ces conduits, attirera le lait et en augmentera réellement la production. Quelquefois, la vache, nouvellement mère, retient son lait, lorsqu'on veut la traire, ce qui peut lui être très-nuisible, alors il faut lui laisser son veau.

A part ces circonstances, après que le veau a été léché par sa mère, vous le mettez dans un autre endroit chaud d'où il ne puisse ni la voir ni l'entendre. Pendant les dix premiers jours, vous lui donnez le lait de sa mère, aussitôt qu'il est sorti du pis : c'est la seule nourriture convenable au nouveau-né. La Providence l'a préparé tout exprès pour lui. Le premier lait a une propriété purgative qui débarrasse les intestins du veau.

Vous lui donnez sa nourriture dans un petit baquet qui doit en recevoir peu d'abord, jusqu'à ce que le veau sache bien boire. Quelques-uns boivent facilement les premiers jours, d'autres se montrent bien imbéciles. Dans ce cas, vous mettez dans la bouche du veau le doigt médium (du milieu) de votre main droite et vous lui appuyez la main gauche sur la tête de manière à lui plonger la bouche dans le lait. Il tétera votre doigt et par ce moyen il s'habitue promptement à boire seul. N'oubliez pas de lui donner son lait trois fois par jour et à des heures fixes. Avec de l'ordre et de la régularité vous aurez de beaux veaux.

Au bout de dix jours, cinq à six pintes de lait écramé, mais doux et tiède, est la nourriture propre au veau. Après quelque temps, dès que vous vous apercevez que cela n'est plus suffisant, vous y ajoutez de l'eau tiède avec un peu de farine d'orge, d'avoine ou des patates écrasées. A mesure que le veau grandit, vous augmentez graduellement ces substances et vous diminuez la quantité de lait. Au bout de deux mois, vous commencez à donner du bon foin aux veaux, qui s'habituent peu à peu à cette nourriture ; mais vous continuez toujours à leur donner quelques breuvages, comme du lait de beurre ou de foin de foin. Il est très-important que le sevrage ait lieu insensiblement et que le veau ne dépérisse pas lorsqu'il est privé de lait. L'eau de foin se prépare comme le thé ; vous infusez du foin de bonne qualité et au bout de quelques heures, vous en faites usage en y mêlant des patates écrasées, de la farine d'orge ou d'avoine.

Les veaux nourris ainsi sont exposés à bien peu d'accidents. S'ils sont incommodés cependant par le dévoiement, en voici le remède : un verre de vin coupé de moitié d'eau, que l'on fait avaler froid une demi-heure avant le repas, ou bien : deux onces

d'amendés amères, pilées, puis bouillies dans une chopine de lait qu'on donne au veau malade.

Au bout de trois ou quatre mois, avec ces soins assidus et bien ménagés, vous aurez des veaux dignes d'envie et vous pourrez les laisser prendre leurs ébats sur un pacage bien nourri.

Comment la mère doit-elle être traitée ? Pendant au moins huit jours, il faut lui donner pour boisson, de l'eau tiède contenant un peu de farine. Quant au foin, ne négligez pas de lui en procurer du bon et en petite quantité. Il est très prudent de ne la laisser boire de l'eau froide que trois ou quatre jours après avoir mis bas. Évitez qu'elle ait du froid et qu'elle soit exposée aux courants d'air. Si vous avez une bonne laitière, et si vous êtes obligés de laisser téter le veau, comme la mère a plus de lait qu'il n'en faut à son nourrisson, vous devez la traire à fond, après qu'il a pris son repas. Avec ces quelques soins, vous éviterez à la mère plusieurs accidents.

Petite Chronique agricole

Un ami de Saint-Hilaire nous informe qu'on a labouré en plusieurs endroits dans la semaine du 18 au 22 mars. Il nous dit en outre que la récolte du sucre s'annonce comme devant être des plus abondantes.

Nous ne sommes pas aussi favorisés par le climat que nos concitoyens du district de Montréal. Quoique plus heureux cependant que les années dernières sous ce rapport, nous avons encore un peu de neige, auprès des clôtures surtout. La terre n'est découverte qu'au milieu des champs. Néanmoins, si le vent froid du nord-est qui nous gèle depuis huit jours vient à cesser, les rayons du soleil et quelques bonnes pluies prépareront vite la terre pour le labour et la semence. Il est même très-probable que les travaux des semences commenceront généralement vers la mi-avril, à moins d'un de ces changements brusques de température auxquels nous sommes si fréquemment exposés.

La semaine qui vient de s'écouler ne paraît pas avoir été bien favorable à la récolte du sucre dans nos cantons.

On commence aujourd'hui à semer du blé sur la ferme du Collège.

Port des lettres

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que le nouvel acte postal est en force depuis le premier du courant.

Toute lettre expédiée d'un point à un autre de la souveraineté du Canada est sujette à un droit de poste de 3 centins par once, si elle est payée d'avance, et de 5 centins si elle ne l'est pas.

Les lettres expédiées aux États-Unis et payées d'avance, 6 centins ; non payées, 10 centins.

Entre le Canada et la Grande-Bretagne, le prix du port des lettres est fixé à 12½ centins par demi-once.

RECETTE AGRICOLE

Destruction des limaces et escargots par les volailles

Voici un procédé ingénieux pour faire détruire, par des troupeaux de volailles, les limaces et escargots qui investent les jeunes plants de tout genre, menacés par ces voraces mollusques.

Lorsque la terre est nue, avant la pousse des feuilles, ce sont les canards qui exécutent la première chasse, dont ils s'acquittent fort bien. Mais dès que les boutons commencent à se débarrasser, on congédie ces chasseurs trop avides du feuillage tendre, et on les remplace par leurs poules avec leurs poussins. D'autres répandent au pied des souches, un mélange de sel et de chaux.

AGENCE AGRICOLE

CORRESPONDANCE

M. R., à St. Malo—Je me suis occupé de votre demande, et j'attends une réponse ces jours-ci. Votre argent a été reçu.

J. M., Penetanguishene—Les graines commandées ne me sont pas encore parvenues. Dès que je les aurai reçues, votre commande sera exécutée. Pour les plantes de canneberges, adressez-vous à M. Ls. Morriset à Portneuf, pépiniériste. Quant aux prix des animaux de M. L. B. Silver, Ohio, je ne puis vous les donner maintenant, les prix étant susceptibles de changements. Quand j'aurai reçu une nouvelle liste de ses prix d'animaux, je la publierai dans la Gazette.

E. G. L. LaPigeonnière—Le 1er vol. de la Gazette des Campagnes n'est pas encore réimprimé. Vous pouvez vous procurer tous les autres ici, à \$1.00 le volume.

N. M., Québec—J'ai en vente sept cochons *white Chester*, pure race; le prix est de douze piastres chaque à l'âge de six semaines. Aussi, un cochon reproducteur de *white chester*, pure race, ayant onze mois, le prix est de \$40.00

B. V., Caraqueet—Pour les *palates Garnet Chili*, je n'en ai pas à vendre. Je crois que vous pourriez vous en procurer de Ed. Barnard, écrivain, à Montréal.

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES.



BANQUES D'EPARGNES

DES

BUREAUX DE POSTE.

Les Banques d'Epargnes des Bureaux de Poste établies par statut dans la présente session du Parlement, commenceront leurs opérations le 1er AVRIL, 1868, et le Maître-Général des Postes, de ce jour, recevra des différents Bureaux de Poste ci-dessous mentionnés des dépôts faits aux Maîtres de Poste par des personnes qui désirent placer leur argent dans la Banque d'Epargnes du Gouvernement.

2. La sûreté directe de la Puissance est donnée par le statut pour dépôts faits.

3. A chaque Bureau de Poste sous-nommé le public peut lire les règlements de la Banque d'Epargnes, ils donnent toutes les informations concernant le mode de déposer et retirer l'argent et ces règlements sont imprimés, sur le *Pass Book*, (livre d'entrées) fourni à chaque déposant.

4. Toute personne peut avoir un compte

de dépôt, et des dépôts seront reçus tous les jours, durant les heures ordinaires pendant lesquelles les affaires du Bureau de Poste sont transigées, d'un nombre quelconque de piastres depuis \$1 jusqu'à \$300, le montant total qui peut être reçu d'un déposant dans aucune année finissant le 30 Juin, excepté dans les cas spécialement autorisés par le Maître-Général des Postes.

5. Les Maîtres de Postes, de Bureaux nommés agiront comme Agents pour la réception de l'argent déposé pour être transmis au Maître-Général des Postes et pour le paiement par le Maître-Général des Postes de l'argent retiré par le déposant.

6. On fournira à chaque déposant un *Pass Book* (livre d'entrées) et les sommes payées ou retirées y seront entrées par le Maître de Poste qui reçoit ou paie la somme. De plus un reçu direct pour chaque montant qui aura été payé sera envoyé au déposant par le Maître-Général des Postes et le Maître-Général des Postes émettra un cheque, payable dans aucun des Bureaux de Poste où il y aura une Banque d'Epargnes, pour toute somme retirée.

7. Tout compte de déposant sera ainsi tenu au Bureau du Maître-Général des Postes et un déposant ou une déposante peut payer à son à-compte dans la Banque d'Epargnes du Bureau de Poste, à tous les autres bureaux de Postes où se trouvent des Banques d'Epargnes, au temps qui pourra être le plus convenable au déposant, et pourra exercer le même choix en retirant de l'argent, sujet seulement aux obligations produites dans le *Pass Book*, comme preuve d'identité, tant pour payer que pour retirer l'argent.

8. Un intérêt au taux de 4 par cent par année sera alloué sur les dépôts étant dans les comptes ordinaires de dépôt, mais quand un déposant a \$100 de dépôt, lui ou elle peut exiger du Maître-Général des Postes de transférer cette somme à un à-compte spécial et il recevra alors un certificat de tel dépôt spécial de \$100, portant intérêt à 5 par cent par année.

9. Il est défendu par la loi aux Maîtres de Poste de dire le nom d'aucun des déposants ou le montant de toute somme déposée ou retirée.

10. Aucune charge ne sera faite au déposant lorsqu'il payera de l'argent ou en retirera ou pour frais de port sur les communications avec le Maître-Général des Postes qui y sont relatives.

11. Le Maître-Général des Postes sera toujours prêt à recevoir et porter attention à toute demande, plaintes et autres communications qui lui seront adressées par les déposants ou autres, relatives aux affaires des Banques d'Epargnes dans les Bureaux de Postes qui seront autorisés à agir comme Agences de Banques d'Epargnes, le premier jour de Juillet prochain :

BUREAUX DE POSTE. COMTE'

Almonte..... Lanark
Arprior..... Renfrew
Aurora..... York
Aylmer, Est..... Ottawa

Barrie..... Simcoe
Belleville..... Hastings
Berlin..... Waterloo
Berthier..... Berthier
Bowmanville..... Durham
Bradford..... Simcoe
Brampton..... Peel
Brantford..... Brant
Brighton..... Northumberland
Brockville..... Leeds
Brooklin..... Ontario
Buckingham..... Ottawa
Carleton Place..... Lanark
Cayuga..... Haldimand
Chatham, Ouest..... Kent
Chelsea..... Ottawa
Chippawa..... Welland
Clinton..... Huron
Cobourg..... Northumberland
Collingwood..... Simcoe
Cornwall..... Stormont
Danville..... Richmond
Dundas..... Wentworth
Elora..... Wellington
Fergus..... Wellington
Galt..... Waterloo
Gananoque..... Leeds
Georgetown..... Halton
Goderich..... Huron
Guelph..... Wellington
Hamilton..... Wentworth
Hawkesbury..... Prescott
Ingersoll..... Oxford
Keene..... Peterboro
Kemptville..... Grenville
Kingston..... Frontenac
Lévis..... Lévis
Lindsay..... Victoria
London..... Middlesex
Montréal..... Hochelaga
Napance..... Lenox
Niagara..... Lincoln
Norwich..... Oxford
Oakville..... Halton
Oil Springs..... Lambton
Orangeville..... Wellington
Oshawa..... Ontario
Ottawa..... Carleton
Paris..... Brant
Pembroke..... Renfrew
Perth..... Lanark
Peterboro..... Peterboro
Picton..... Prince-Edouard
Pointe St. Charles..... Jacques-Cartier
Port Hope..... Durham
Prescott..... Grenville
Québec..... Québec
Ste. Catherine, Ouest..... Lincoln
St. Hyacinthe..... St. Hyacinthe
St. Jean, Est..... St. Jean, Pro. de Q.
Ste. Marie, Blanchard..... Perth
St. Thomas, Ouest..... Elgin
Sarnia..... Lambton
Sherbrooke..... Sherbrooke
Simcoe..... Norfolk
Smith's Falls..... Lanark
Sorel..... Richelieu
Stratford..... Perth
Thorold..... Welland
Trois-Rivières..... St. Maurice
Toronto..... York

Trenton.....Hastings
 Waterloo, Est.....Sheffield
 Whitby.....Ontario
 Windsor.....Essex
 Woodstock.....Oxford
 Wyoming.....Lambton.

A. CAMPBELL,
 Maître-Général des Postes.

Département des Postes, }
 Ottawa, 20 Mars, 1868. }
 2 Avril, 1868.

CORPORATION DU COMTÉ DE MONTMAGNY.

UNE Session spéciale du Conseil Municipal du Comté de Montmagny, convoquée par avis spécial donné à tous les membres du conseil par le préfet du dit comté, tenue à Montmagny, dans le dit comté de Montmagny dans la Halle, lieu des séances ordinaires, mardi le vingt-quatrième jour du mois de Mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et huit, conformément aux dispositions de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860.

A laquelle session, sont présents James Oliva, écuier, maire de la Corporation du village de Montmagny, Jean-Baptiste Tondreau, écuier, maire de la corporation de la paroisse de St. Thomas, Louis Amedée Beaulieu, écuier, maire de la Corporation de la paroisse du Cap St. Ignace, Antoine Joncas, écuier, maire de la Corporation de la paroisse de l'Assomption de Berthier, François-Navier Morin, maire de la Corporation de la paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud, et Cyrille Paré, écuier, maire de la Corporation de la paroisse de St. François de la Rivière du Sud.

Lesquels six maires forment un Quorum du conseil présidé par James Oliva, écuier, Préfet du dit conseil, ont fait et adopté le règlement des licences suivant :

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTMAGNY.

Règlement pour régler la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, et imposer une taxe sur les personnes en vendant et en détaillant.

1o. Qu'il soit ordonné et statué que le percepteur des droits de l'intérieur pour ce district n'accordera dans les limites de ce comté de licences pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, qu'aux personnes ou personnes munies d'un certificat du Conseil Municipal local dans les limites duquel elle ou elles résident.

2o. Que chaque conseil local ne pourra accorder un tel certificat qu'après que la personne ou personnes faisant application pour icelui n'aura payé entre les mains de son Secrétaire-Trésorier, en sus de toutes autres sommes qui peuvent être exigées par la loi, savoir :

1o. Pour tenir boutique ou auberge et vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes en quantité moindre que trois demiards, la somme de trente piastres courant.

2o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes à emporter et en quantité moindre de trois demiards à la fois la somme de vingt et une piastre courant.

3o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler en toute quantité seulement de la bière *ale pale*, de porter, la somme de douze piastres courant.

4o. Chaque Conseil local fixera lui-même le nombre de licences qui pourront être accordées dans ses limites.

5o. Toute somme d'argent payée pour obtenir tel certificat, fera partie des fonds de chaque conseil local qui l'aura accordé.

Sur motion de M. Louis Amédée Beaubien, secondé par M. Jean Baptiste Tondreau, que les séances de ce Conseil se tiendront à l'avenir dans le Palais de Justice, en le village de Montmagny, au lieu et place du village de Montmagny.

(Signé) JAMES OLIVA,
 Préfet.

J. S. VALLÉE,
 S. T. C. M. C. M.

Vraie Copie du Régistré du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.

Montmagny, le 21 mars 1868.

J. S. VALLÉE
 Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
 du Comté de Montmagny.

UN terme ou session de la Cour du Banc de la Reine, tenant Jurisdiction Criminelle, pour le district de Kamouraska, sera tenu au Palais de Justice, à saint Louis de Kamouraska, LUNDI, le SIXIEME jour de AVRIL prochain, à DIX heures du matin.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges-de-Paix, Constables et Officiers de la Paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

V. TACHÉ,
 Bureau du Shérif, Shérif.
 St. Louis de Kamouraska, 2 mars 1868.

DÉPARTEMENT DU SECRETAIRE D'ETAT DU CANADA.

Ottawa, 23 Octobre 1867.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que toutes communications relatives aux Affaires des Terres des Sauvages et aux Affaires des Terres de l'Ordonnance appartiennent au Canada devront à l'avenir être adressées à "L'Honorable Secrétaire d'Etat du Canada, Ottawa."

ETIENNE PARENT,
 Sous-Secrétaire d'Etat du Canada.

29 octobre 1867.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

OTTAWA, 29 NOVEMBRE 1867.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que toutes COMMUNICATIONS relatives aux Lumières, Vaisseau-Phares, Signaux, Balises, Bouées, Réglementation des Havres, Enquêtes sur les Naufrages et leurs causes, Dépôts de provisions et secours aux marins naufragés, Hôpitaux de Marine, Bureaux d'engagement des Matelots, Pilotage, Police riveraine, Inspection des Bâteaux à Vapeur, Classement des Bâtiments, Examen et Octroi du Certificat aux maîtres et contre-maîtres, etc., Vapeurs Provinciaux, Canonnières, Vaisseau employés à l'amélioration de la navigation, et généralement aux affaires de la Marine pour le Canada devront être adressées.

Département de la Marine et des
 Pêcheries,
 Branche de la Marine,
 OTTAWA.

et celles relatives à la protection, à la réglementation et au développement des Pêcheries Maritimes, Côtiers et de l'Intérieur, l'Inspection du Poisson et des Huiles de Poisson, et de l'avancement général des Pêcheries pour le Canada, devront être adressées :

Département de la Marine et des
 Pêcheries,
 Branche des Pêcheries,
 OTTAWA.
 P. MITCHELL,
 Ministre de la Marine et des Pêcheries.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES
 AU BUREAU DE POSTE DE
 STE. ANNE DE LA POCATIÈRE
 Le 2 avril 1868.

Anetil, Augustin	Beaubien, J. Bte.
Basselet, J. Bte. (2)	Boucher, Nicolas
Bossé, Lambert	Bérubé, Hilaire
Bérubé, André	Bérubé, Charles
Boucher, François	Cagné, Odilon
Granger, H.	Guy, Antoine
Gauthier, Jean	Hudon, Urbain (2)
Hudon, Jean	Lizotte, Pierre
Lévêque, Clément	Lévêque, Stanislas
Ouellet, Alfred	Ouellet, David
Pelletier, François	Pelletier, Alfred
Pinault, Ovide	Parent, Antoine
Picard, Luc	Rouleau, Siffa
Théberge, Hubert	Vinet, R.

JOSEPH DIONNE,
 2 avril, 1868. Maître de Poste.